



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4257

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Accessibilité de l'Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palēja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4257**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Accessibilité de l'Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Hôtel de communauté a été inauguré en septembre 1976. Ce bâtiment a aujourd'hui plus de 30 ans. Comme tous les établissements recevant du public (ERP), d'ici 2015 il devra répondre aux obligations réglementaires d'accessibilité induites par la loi handicap du 11 février 2005.

L'accessibilité de l'Hôtel de communauté a fait l'objet d'une présentation en commission intercommunale d'accessibilité (CIA), sous commission ERP, le 25 novembre 2011. Lors de cette réunion, ont été présentés les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en accessibilité depuis l'extérieur de l'Hôtel de communauté.

A la suite du diagnostic en marchant du 1er février 2011, diverses thématiques ont été mises en évidence et portaient sur :

- thématique n° 1 : signalisation de l'entrée du bâtiment depuis le domaine public,
- thématique n° 2 : balisage de l'entrée du bâtiment depuis les totems de signalisation,
- thématique n° 3 : accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite,
- thématique n° 4 : rétablissement des linéarités de parcours.

Le Conseil de communauté du 10 décembre 2012 a autorisé une individualisation partielle d'un montant de 100 000 € permettant de lancer les études.

L'accès au bâtiment par l'entrée principale est aujourd'hui le point faible des conditions d'accessibilité au bâtiment. En effet, les 2 accès au parvis sont très difficiles, notamment pour les personnes utilisant un fauteuil roulant :

- accès 1 : les escaliers côté rue Paul Bert,
- accès 2 : la rampe d'accès pompiers, longue et abrupte, côté rue du Lac.

Il est donc recommandé aujourd'hui d'accéder par une entrée alternative (celle de la salle du Conseil) afin de rejoindre les ascenseurs et d'accéder au niveau de l'accueil. Ce cheminement, en plus d'être discriminant, est long et compliqué.

Dans un bâtiment aussi symbolique que l'Hôtel de communauté, il est primordial tant sur le plan juridique que sur celui de l'image, de pouvoir garantir un accès pour tous, au même endroit. Ainsi, pour se conformer à la réglementation, la Communauté urbaine doit implanter un ascenseur.

Ainsi, pour répondre aux obligations réglementaires, il est proposé la création d'un ascenseur de type 2 (cabine 140 x 120) situé rue Paul Bert, au pied du forum et permettant de rejoindre directement le hall d'accès et l'accueil de l'Hôtel de communauté.

Proche de l'escalier d'accès au parvis, l'ascenseur serait encloisonné dans une paroi de verre toute hauteur et une passerelle permettra de rejoindre la zone d'accueil.

Le budget correspondant intègre, en plus de l'ascenseur, la création d'une nouvelle façade et l'aménagement des nouvelles surfaces d'intérieur. Le montant estimé est de 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à l'accessibilité de l'Hôtel de communauté.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 330 000 € en 2014,
- 170 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O2818.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 600 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.